

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 22 novembre 1907, M. Ferdinand-Stanislas-Jules-Eugène Allain, Conseiller d'Etat, Avocat Général près le Tribunal Supérieur, est nommé Membre du Comité des Travaux Publics.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

M. le Président du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne nous fait connaître qu'il a reçu le télégramme suivant en réponse aux vœux qu'en son nom et au nom du Comité, il avait adressés à Son Altesse Sérénissime à l'occasion de la Saint-Albert :

*Aide de Camp du Prince de Monaco
à Docteur Venturini, Président du Comité de
Bienfaisance de la Colonie Italienne de Monaco.*

Le Prince me charge de vous adresser Ses remerciements pour les félicitations courtoises que vous Lui avez transmises au nom du Comité Italien à l'occasion de Sa fête.

A l'occasion des fêtes de la Saint-Albert, M. Gastaud, président du Syndicat d'initiative des intérêts généraux de la Principauté, a fait parvenir, au nom de ses collègues et au sien, l'adresse suivante à S. A. S. le Prince :

*A Son Altesse Sérénissime
Monseigneur le Prince Souverain de Monaco.*

MONSEIGNEUR,

Les membres du Syndicat d'Initiative des Intérêts généraux de la Principauté m'ont fait l'honneur de me choisir comme leur interprète auprès de Votre Altesse Sérénissime pour Lui exprimer les vœux que nous formons tous pour Votre Auguste Personne à l'occasion de la Saint-Albert.

Les membres du Syndicat sont très heureux, en cette circonstance, de pouvoir renouveler à leur bien aimé Souverain leurs sentiments de déférente affection et de respectueux dévouement et souhaitent ardemment de voir le Prince Albert 1^{er} diriger le plus longtemps possible les destinées de ce beau pays.

Ils prennent respectueusement la liberté d'adresser à Votre Altesse Sérénissime leurs vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

J'ai l'honneur de me dire, de Votre Altesse Sérénissime, le très respectueux et fidèle serviteur.

Le Président du Syndicat d'Initiative des Intérêts généraux de la Principauté,
Signé : M. GASTAUD.

Monaco, 12 novembre 1907.

En réponse à cette adresse, S. A. S. le Prince a daigné faire parvenir à M. Gastaud la lettre ci-dessous :

Bad-Kreuth, 21 novembre 1907.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Prince vous remercie pour les sentiments que vous Lui avez adressés à l'occasion de Sa fête, au nom du Syndicat d'Initiative.

Son Altesse Sérénissime compte beaucoup sur la clairvoyance de vos collègues pour mettre en lumière certains progrès utiles au développement de notre pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince de Monaco,

Signé : A. FURHMEISTER.

Le Syndicat d'Initiative s'est réuni à différentes reprises et a réparti entre les diverses Commissions d'étude les propositions qui lui ont été soumises.

Ces propositions ont trait : à la question des redevances, à celle des licences, à l'amélioration du service du balayage et de l'enlèvement des ordures ménagères, à l'établissement d'un plan régulateur et à la mise à jour du plan cadastral, à la création d'une ligne de tramways sur les boulevards de l'Ouest et du Nord, à la création du bureau de postes et télégraphes, à la promulgation d'une loi d'assurances sur les accidents du travail, etc.

Les propositions de vœu d'intérêt général émanant des particuliers pourront être adressées à M. Michel Gastaud, président du Syndicat d'Initiative.

Pour toutes communications et pour tous renseignements, on peut s'adresser au Secrétariat du Syndicat, provisoirement, 4, rue Albert.

Dimanche soir, M. Michel, directeur du *Petit Monégasque*, réunissait en un banquet confraternel, au restaurant de l'hôtel de Paris, les membres de la presse judiciaire venus dans la Principauté pour suivre les débats de l'affaire Goold. En face de l'aimable amphitryon avait pris place M. Vèran, rédacteur en chef du *Petit Monégasque*.

Au nombre des convives se trouvaient : M. Victor Beau, vice-président de l'Association de la Presse judiciaire de Paris et représentant de l'Agence Havas; M. Cini Rosano, de la *Stampa*; M. Henri Varenne, du *Figaro*; M. Edgard Troimoux, de l'*Echo de Paris*; M. de Maizière, du *Gaulois*; M. Hamilton Fyfe, du *Daily Mail*; M. Middleton, représentant d'importants journaux du Canada et de Chicago; M. Sabatier, de l'*Illustration*; M. Long, du *Journal*; M. Gandolfi, du *Secolo* de Milan et du *Secolo XIX* de Gènes; M. Main, du *Daily Telegram*; M. Noble, du *Matin*; M. de Castellazzo, du *Corriere della Sera* et du *Stockholms Tidningen*; M. Milon de Peillon, de l'Agence Reuter; MM. Giraud et Mathieu, du *Petit Niçois*; M. Léon Barbe, de l'*Eclaireur de Nice*; M. Casa, représentant plusieurs journaux italiens; les rédacteurs du *Daily Chronicle* et du *Dagens Nyheter*; le directeur du *Journal de Monaco*.

M. Mouthon, du *Matin*, et M. Cérurier, du *Petit Parisien*, arrivés dans la soirée, s'étaient excusés de ne pouvoir assister, à cause des fatigues du voyage, à cette réunion.

Au dessert, M. Michel a prononcé une charmante allocution dans laquelle il a exprimé le plaisir qu'il éprouvait à réunir ses confrères de la presse judiciaire.

« Vous savez, a-t-il dit, combien sont fréquentes en ce pays les grandes manifestations d'art, de science ou de philanthropie qui amènent parmi nous nombre de vos camarades de la presse française et étrangère. L'influence heureuse d'un Prince ami des Sciences, protecteur des Arts et auquel rien ne saurait être indifférent du mouvement intellectuel et du progrès moderne, nous a valu en ces dix dernières années — c'est-à-dire depuis la fondation du *Petit Monégasque* — d'assister dans la Principauté à d'importants congrès, à de multiples visites de corps savants ou littéraires, enfin et surtout à de superbes et annuelles grandes « premières » artistiques et musicales. »

Ces solennités, poursuit l'orateur, s'accompagnent toujours de réceptions et de banquets où sont invités en première ligne les journalistes, hôtes de la Principauté. Mais il semblait qu'en cette heureuse contrée, rien ne dût jamais provoquer la venue des chroniqueurs judiciaires. Tout arrive cependant, et, puisqu'un crime abominable les a momentanément rassemblés, le *Petit Monégasque* a tenu à leur souhaiter la bienvenue. En terminant, M. Michel lève son verre en l'honneur des journaux représentés.

M. Beau a pris la parole pour remercier, tant en son nom qu'au nom de ses confrères, des nombreuses attentions dont ils ont été l'objet de la part du *Petit Monégasque*. M. Middleton a ensuite exprimé les remerciements des journalistes anglais et M. Gandolfi, au nom des journalistes italiens, a bu à l'union de la presse de tous les pays.

M. Michel a ensuite donné lecture d'une lettre de M. Philip de Barjeau, consul de France à Monaco, qui avait promis d'assister à cette réunion en qualité d'ancien journaliste parisien et qui s'est trouvé empêché de donner suite à ce projet en raison de l'état de santé de son père. L'assistance s'est unanimement associée aux regrets et aux vœux exprimés par le directeur du *Petit Monégasque*.

Enfin, après quelques moments d'aimable causerie, la soirée s'est terminée au Casino Municipal de Beausoleil dont c'était précisément la fête d'ouverture et dont les visiteurs ont fort admiré l'élégant et confortable aménagement.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 28 novembre 1907, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

P. A.-B.-J., né à Chiari (Italie) le 27 février 1874, marbrier à Monaco, 48 heures de prison et 25 francs d'amende, pour menaces de mort, sous condition, et bris de clôture;

P. H.-D., né à Vassonville (Seine-Inférieure) le 24 mai 1862, écrivain public, demeurant à la Turbie (Alpes-Maritimes), 6 francs d'amende, pour ivrognerie;

D. de S., né à Bediezew (Autriche) le 21 juillet 1879, ingénieur, demeurant à Monte Carlo,

50 francs d'amende (par défaut), pour infraction à la police des chemins de fer;

V., dit V., J.-E., né à Marseille le 19 février 1859, peintre, ayant demeuré à Monaco, un an de prison (par défaut), pour complicité de vol;

M. M., épouse séparée de corps de F. H., née à Nice, le 12 janvier 1871, ménagère, demeurant à Monaco, 200 francs d'amende, pour adultère;

R. E.-R., né à Montpellier (Hérault) le 19 juin 1874, stucateur, demeurant à Monaco, 200 francs d'amende, pour complicité d'adultère.

La Vie Artistique

THÉÂTRE

Avec un certain nombre de reprises, deux nouveautés cette semaine sur la scène du Casino.

Un vaudeville assez joyeux de M. Ferdinand Esselin, *Ici on marie*, a permis d'apprécier la verve comique de MM. Poudrier, Brunais et Moret, de M^{mes} Degoyon et Ferrière, ainsi que la grâce blonde de M^{lle} d'Arjac.

La redingote grise est mieux qu'une opérette; c'est presque un petit opéra-comique. Sur un agréable livret de MM. Lénéka et Bernède, M. Frédéric Le Rey a écrit une partition fort gracieuse et habile. Cette charmante œuvrette a été fort bien jouée par la jolie Thérèse Cernay, dont la voix très pure et le jeu plein de gaieté ont été fort applaudis, par M^{me} Paola Rainaldi dans un rôle épisodique où elle s'est montrée sympathique comme à l'ordinaire, par M. Alberthal, un beau militaire vaillamment barytonnant, et par M. Gamy qui joue bien et chante de son mieux un rôle de ténor.

CONCERTS

Volontiers en France on considère la musique russe comme l'expression de l'âme slave. Cette opinion ne semble pas tout à fait exacte. La musique russe est fortement imprégnée d'asiatisme: elle est fantastique et féerique; elle est traversée par les appels des trompettes de Balakirew ou les sonorités orientales des batteries et des balalaïkas. C'est dans la musique tchèque que l'âme slave paraît s'exprimer avec le plus de pureté. Nous en trouvons le sentiment aussi bien dans une mazurka de Chopin que dans une polka de Smetana. Elle se caractérise par quelque chose de rêveur et d'essentiellement mélodique qui ne se confond ni avec les rythmes hongrois ni avec les curiosités de timbre des compositeurs russes.

A côté de Smetana qui en est le véritable renouvateur, deux noms dominent cette musique. C'est d'abord celui de Fibich dont le mode d'expression préféré était le drame musical, mais qui est mort trop tôt pour y donner toute sa mesure. Il a, du moins, laissé des élèves, entre autres M. Otakar Ostrcil dont la vigueur et la netteté d'expression, le riche coloris instrumental, joints à une rare probité artistique, font un des jeunes maîtres sur lesquels on peut le plus compter. Avec Fibich, il faut citer Dvorak qui est peut-être plus populaire chez nous que ses deux émules.

L'orchestre du Casino a donné au début du concert de jeudi une page intéressante de ce maître. *In der Natur* ne compte pas parmi ses compositions les plus heureuses. Elle n'est pas exempte d'une certaine monotonie, mais elle renferme des oppositions de vigueur et de grâce qui ne sont pas sans charme.

Le morceau capital du concert était l'admirable *symphonie en ré mineur* de César Franck où le maître sraphique développe le thème ordinaire de ses méditations — la révolte des passions contre la loi divine aboutissant à l'acte de foi volontaire et à l'absorption en Dieu — avec un

bonheur d'expression musicale, une beauté supérieure à ce qu'on trouve dans ses autres œuvres.

La symphonie ne comprend que trois parties. Mais cette irrégularité de coupe n'est qu'apparente. Car le *scherzo* est compris dans l'*allegretto* qui remplace l'*andante*.

L'œuvre débute par un *lento* de caractère sombre qui est rappelé à la fin de l'*allegro*. Celui-ci commence par un motif d'une émotion douce et profonde pour aboutir à un fortissimo grandiose.

La harpe et le cor anglais exposent successivement le thème de l'*allegretto*, dans lequel se fond, comme nous l'avons dit, le *scherzo* chanté par les bois et soutenu par le quatuor.

Enfin le *finale* traduit l'extase du mysticisme. Le quatuor et les cuivres se répondent pour exprimer l'allégresse. La merveilleuse science du compositeur se manifeste surtout dans cette dernière partie qui se termine sur un chant de triomphe.

Il a ensuite été donné d'entendre une œuvre de Serge Tanéïew, l'un des compositeurs marquants de cette jeune école russe à laquelle l'Académie des Beaux-Arts vient de rendre hommage en appelant à elle le plus célèbre de ses maîtres, Rimsky Korsakow, en remplacement d'Edward Grieg.

L'*Orestie*, dont l'orchestre du Casino a joué l'ouverture, est la seule œuvre dramatique de Tanéïew. Cette ouverture se compose de deux parties dont la première pleine de mouvement et la seconde d'une inspiration très mélodique et d'un beau coloris.

Les cordes ont interprété dans un style parfait le thème de variations du 5^e *quatuor* de Beethoven.

Puis l'orchestre a exécuté avec sa maîtrise accoutumée la page fameuse de *Tristan et Isolde* (prélude et mort d'Isolde) et la valse fantastique *Méphisto* de Liszt.

Jeudi 5 Décembre 1907, à 2 heures et demie

3^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. LÉON JEHIN

<i>Prométhée</i> (Overture)	Beethoven.
<i>Symphonie en Sol mineur</i>	Ed. Lalo.
Prélude de <i>Lohengrin</i>	Wagner.
<i>Variations Symphoniques</i> (1 ^{re} audition) ..	Edw. Elgar.
<i>Eglogue</i> (Poème Virgilien)	Rabaud.
Ballet d' <i>Ascanio</i>	Saint-Saëns.

(Flûte : M. GABUS).

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Lundi 16 décembre 1907 : *Prix d'Ouverture* (handicap). — 500 francs, ajoutés à une entrée de 40 francs. 1 pigeon.

Mercredi 18 décembre : *Prix d'Hiver* (handicap). — 500 francs, ajoutés à une entrée de 40 francs. 1 pigeon.

Vendredi 20 décembre : *Prix de Décembre* (handicap). — 500 francs, ajoutés à une entrée de 40 francs. 1 pigeon.

Lundi 23 décembre : *Prix de Noël* (distance fixe). — 500 francs ajoutés à une entrée de 40 francs. 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

Jeudi 26 décembre : *Prix du Stand* (handicap). — 500 francs, ajoutés à une entrée de 40 francs.

JACQUES III DE MATIGNON ET LA NOBLESSE NORMANDE

Dans la jolie bourgade de Flers (Orne), une municipalité des plus intelligentes a acheté, pour le transformer en hôtel-de-ville, l'ancien château seigneurial dont le parc splendide a été converti en jardin public. Elle a eu l'habileté d'acquérir en même temps les archives des comtes et marquis de Flers, constituées en grande partie par le chartrier de la grande maison des Pellevé.

Là sont conservés un certain nombre de documents des plus intéressants sur l'illustre famille des Matignon. Il serait déplacé d'en donner ici une nomenclature; toutefois il paraît bon de publier deux lettres assez curieuses. Elles sont caractéristiques des sentiments nobles et généreux dont notre Auguste Maison Souveraine est héritière.

Jacques III de Matignon, père de celui qui fut jugé digne d'épouser la Princesse Louise-Hippolyte et de régner à Monaco sous le nom de Jacques I^{er}, avait trouvé dans la succession de ses aïeux non seulement les comtés de Matignon et de Torigny-sur-Vire, le duché d'Estouteville, la baronnie de Saint-Lô, etc., mais aussi les charges de gouverneur des villes et châteaux de Cherbourg, Granville et Saint-Lô, avec la lieutenance générale des armées du Roi dans la province de Normandie. Né le 28 mai 1644, il avait débuté par de brillantes campagnes sur les côtes africaines et en Portugal; et il avait ensuite pris part aux grandes guerres de Louis XIV.

La lutte que le Roi de France devait engager contre la ligue d'Augsbourg l'obligea, dans les derniers mois de l'année 1688, à se tenir en permanence dans sa lieutenance générale. Pendant que les armées régulières se rendaient à la frontière, lui-même devait réunir le ban et l'arrière-ban de la noblesse normande et surveiller attentivement les côtes pour empêcher une descente des partisans du prince d'Orange. L'ordre de mobilisation fut donné par lui au début d'octobre, au moment où les troupes françaises se disposaient à passer le Rhin. Il veilla à son exécution avec une telle diligence que le Roi lui en fit savoir sa complète satisfaction.

Les gentilshommes qui répondirent à son appel durent se mettre immédiatement en mouvement. Ceux de l'élection de Vire eurent pour colonel le comte de Flers: une partie fut passée en revue par M. de Matignon sur la grève de Ravenoville (arrondissement de Valognes) le 11 octobre 1688; une inspection générale eut lieu 8 jours après, non loin de là.

D'habitude le ban et l'arrière-ban n'étaient convoqués que pour peu de temps; mais alors la situation était trop grave pour que le lieutenant général se départit de sa vigilance et renvoyât les nobles chez eux. Comme ceux-ci servaient à leurs frais, sans aucune indemnité, plusieurs ne tardèrent pas à se trouver gênés. M. de Matignon le sut ou plutôt le devina, et voici la lettre qu'il écrivit à leur colonel, le comte de Flers:

« A Cherbourg, le 14^e novembre 1688.

« Comme la noblesse se trouve obligée, Monsieur, d'estre plus longtemps dans les quartiers qu'elle n'avoit creu et qu'elle partit de chés elle au moment qu'elle receut ordre, je ne doute point qu'il n'y ait plusieurs gentilshommes de vostre régiment qui manquent d'argent. Cela me fait penser qu'un petit secours tel que je puis leur fournir ne leur sera pas inutile. Je vous envoie cent louis que je vous prie de distribuer à ceux qui vous témoigneront en avoir besoin, et pour avoir lieu de les voir et de leur pouvoir parler, vous les ferez, s'il vous plaist, monter à cheval le plus tost que vous pourrés pour leur dire que vous avés quelque argent entre les mains pour en prester à ceux qui en auront besoin, qui me feront un vrai plaisir de le prendre et qui me rendront à leur commodité. Je vous prie de me donner au plus tost de vos nouvelles et de me mander s'il seroit nécessaire que je cherchasse encor quelque argent pour tirer les gentilshommes de la nécessité et l'embaras où ils se pourroient trouver. Je suis, Monsieur, tout à vous.

« MATIGNON. »

L'événement prouva que le lieutenant-général avait en le sentiment exact de la situation. Nous n'avons pas la lettre que le comte de Flers lui répondit pour lui témoigner la reconnaissance de ses gentilshommes. Elle dut être pleine d'effusion. Aussi M. de Matignon crut-il bon de lui adresser cette nouvelle missive:

« A Cherbourg, le 20^e novembre 1688.

« Je reçois, Monsieur, la lettre que vous me faites la grâce de m'écrire. La noblesse n'a point dû regarder un aussy médiocre plaisir comme une grâce. Je m'estimerois trop heureux de pouvoir trouver encore quelqu'autre occasion qui pust leur marquer l'estime et la considération que j'ay pour leurs personnes et ils ne doivent point faire de façon de se servir de ce que je puis avoir. M. de Bonneval a voulu absolument me remettre entre les mains le peu d'argent que M. de Canisy vous avoit envoyé, mais la grâce que je vous demande est de vouloir bien disposer la noblesse à se servir du peu que j'ay. C'est une obligation que je vous auray en mon particulier et je vous supplie en même temps d'être persuadé que vous n'avez pas au monde un plus véritable amy et serviteur que moy.

« MATIGNON. »

Bien qu'en post-scriptum M. de Matignon, annonçant l'arrivée du prince d'Orange en Angleterre et par consé-

quant son éloignement des côtes normandes, prévint que la noblesse pourrait bientôt regagner ses foyers, elle ne le fit pas aussi vite. Seule, la milice, composée de paysans et ouvriers, avait été licenciée de bonne heure pour reprendre ses travaux habituels. Mais, à la fin de février 1689, les gentilshommes étaient encore sur pied et leur chef leur prescrivait de se tenir dans les environs de Vire le 8 mars suivant pour être passés en revue. Il est donc facile de penser combien les offres obligeantes de M. de Matignon durent être appréciées par eux.

De telles générosités et d'aussi beaux gestes étaient fréquents chez les Matignon. Ils leur avaient conquis le cœur de la population normande. Les Princes de Monaco continuèrent d'aussi nobles traditions; aussi ne s'étonnera-t-on pas s'ils ont laissé partout dans cette province française les souvenirs les plus vivaces. Leur nom y est en vénération et il suffit de le prononcer là-bas pour éveiller les plus ardentes sympathies.

L.-H. L.

LA STATISTIQUE

ET LA

SOLUTION DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Par M. E. IZARD

Directeur du Service Foncier

(Suite).

§ 3. — MÉCANISME POUR DRESSER TOUTE STATISTIQUE (Services qu'on peut attendre de la statistique géométrique).

Nous avons déjà dit que la base de toute statistique c'est l'observation; mais il faut lui donner pour fondement l'expérience, le fait.

Dès lors, et quelle que puisse être la qualité intrinsèque de la méthode employée, la solution qu'elle fournira ne vaudra que ce que valent eux-mêmes les faits dont elle découle. Avec des matériaux sans consistance, un architecte ne pourra pas édifier un monument solide; de même, d'une mauvaise statistique, on ne parviendra à extraire que des résultats suspects.

Aussi le premier soin à prendre est-il de réunir avec un soin extrême toutes les données numériques expérimentales qui sont nécessaires à la mise en œuvre.

C'est ainsi que nous avons procédé pour réunir les éléments du premier ouvrage de statistique générale, que nous avons publié sur la Principauté.

Ces éléments n'ont rien d'idéal, d'arbitraire; ils sont réels, vivants. Mais il faut arriver à les dégager, les recueillir et les coordonner avec précision.

De toute façon, la recherche des faits constitue une opération qui a besoin d'être intelligemment dirigée et doit présenter le maximum de garantie.

Cette recherche opérée, il faut passer à l'expression de ces faits. Les réponses sont alors dépouillées, puis distribuées analytiquement, au moyen de fiches ou par tout autre procédé, dans le cadre qui leur est destiné et on s'assure, d'après la connaissance générale du sujet ou par comparaison avec les statistiques antérieures, que les chiffres sont vraisemblables et concordants.

Enfin, tous les tableaux ayant été convenablement dressés, il y a lieu de comparer entre eux les divers totaux trouvés et ceux obtenus dans les statistiques précédemment dressées, de calculer ensuite les rapports et les moyennes et, par un graphique qui est le résumé de l'œuvre statistique, on tire les conclusions du travail.

SERVICES QU'ON PEUT ATTENDRE DE LA STATISTIQUE GÉOMÉTRIQUE.

Les applications pratiques que comporte la statistique géométrique sont multiples et il n'est pas douteux que chaque fois qu'il s'agit de trancher des questions délicates, où la solution dépend d'éléments contradictoires dont la résultante est difficile à dégager, la statistique géométrique a sa place marquée et peut intervenir utilement.

Nous allons indiquer les plus suggestives, celles qui ouvrent des horizons et jalonnent les directions, où chacun pourra s'engager à son gré.

Question de tarifs. — Cette question est capitale, aussi bien pour l'agriculture que pour le commerce,

pour le fisc que pour l'industrie; elle domine de haut toute l'activité économique du pays, toute l'œuvre de la production et la répartition de l'impôt.

A-t-on intérêt à fixer un taux très bas pour augmenter le nombre d'unités qui le paient?

Ou vaut-il mieux adopter un niveau élevé en se résignant à rétrécir la base d'application?

Est-il préférable pour un marchand de viser les hauts prix ou l'extension de sa clientèle? S'il abaisse ses tarifs, retrouvera-t-il en supplément d'unités ce qu'il aura perdu sur la recette élémentaire de chaque unité?

La réponse à ces graves questions se fait en général au hasard ou d'après certains partis pris plus ou moins inconscients.

Par exemple, en matière d'impôt, il semble qu'il suffise de hausser la taxe pour en augmenter proportionnellement le produit. Au contraire, en matière de transports, il ne manque pas de gens qui affirment imperturbablement que c'est tout profit que d'abaisser les tarifs, à cause de l'essor imprimé ainsi au trafic.

Ces théories absolues sont souvent en défaut, comme le prouve l'expérience des pays tels que la Belgique et la Hongrie, qui, pour avoir marché trop vite dans la voie des abaissements de taxes sur leur réseau d'Etat, ont éprouvé de notables déficits dans leurs recettes et sont obligés d'envisager ou de subir la nécessité de sérieux relèvements.

Si l'on possède deux courbes, celle des débouchés et celle des frais de production, on est à l'abri de ces mécomptes et l'on sait, dans chaque cas particulier, la conduite la plus avantageuse à tenir.

Par exemple :

Si une usine A, située à 400 kilomètres du centre d'approvisionnement B, se procure ailleurs ses matières premières en C, au prix de 50 francs la tonne rendue à pied d'œuvre, la Compagnie du chemin de fer ne pourra l'amener à s'approvisionner en B, que si les prix cumulés de l'achat et du transport ne dépassent pas 50 francs (à égalité de qualité).



On comprend dès lors que le tarif devra être d'autant plus bas que cette matière coûtera plus cher en B, et qu'au fur et à mesure de cette cherté croissante, il devra s'abaisser jusqu'à l'extrême limite au delà de laquelle il vaut mieux pour la Compagnie renoncer à ce transport, c'est-à-dire jusqu'au prix de revient afférent à l'opération proprement dite, en allant, s'il le faut, jusqu'à faire abstraction des frais généraux de l'entreprise.

La statistique géométrique permet de déterminer avec sûreté ce prix de revient, qui dépend, à la fois, des salaires, de l'outillage, des matières premières.

* *

En matière d'impôt, voici, par exemple, l'impôt sur l'alcool, que les financiers, d'accord avec les moralistes et les hygiénistes, songent à relever.

En négligeant le côté moral de cette réforme pour n'en retenir que le côté fiscal, ce relèvement peut avantageusement être poussé jusqu'à la limite où le resserrement de la consommation, les progrès de la fraude et l'accroissement des frais de perception et de surveillance, absorberaient les plus-values de la recette brute.

Si l'on connaissait la courbe des consommations eu égard aux diverses taxes et celle des frais de perception, on déterminerait, à coup sûr, la taxe la plus avantageuse au point de vue financier.

* *

Les questions douanières peuvent aussi être traitées par la même méthode, qui fournira la meilleure taxe à imposer aux produits étrangers, pourvu que l'on s'entende bien sur le point de vue dont on s'inspire.

Malheureusement pour le système protectionniste, ses promesses sont aussi multiples que contradictoires et il n'est pas aisé de les tenir toutes en même temps.

Comment trouver en effet une taxe idéale qui jouisse du singulier privilège de produire tout ensemble de grandes ressources pour le fisc, de restreindre les entrées au profit du travail national, et de relever à peine les prix de vente? C'est demander beaucoup à une taxe que de vouloir qu'elle contente à la fois le fisc, le producteur et le consommateur.

Posé ainsi, le problème ressemble fort à la recherche de la pierre philosophale, et, quelque puissante qu'elle soit, la statistique géométrique ne peut décidément rien pour lui.

Mais, si les partisans de ces taxes consentent à limiter leurs prétentions et à définir nettement leur point de vue, la méthode graphique leur offre ses ressources pour l'application rationnelle de leur principe, tout en leur laissant la responsabilité doctrinale.

S'il s'agit, par exemple, du point de vue fiscal qui est le plus soutenable et que ne repoussent pas absolument les économistes même les plus orthodoxes, on n'a qu'à procéder comme tout à l'heure pour l'alcool, et l'on trouvera ainsi la taxe la plus productive pour le budget.

Si l'on veut au contraire faire du protectionnisme à visage découvert, on devra, pour les diverses branches d'une même industrie, graduer les taxes, soit d'après la valeur totale des produits, soit d'après les quantités de travail ou de capital respectivement incorporées dans ces divers produits, sans tenir compte des matières premières.

Des barèmes spéciaux dressés à ces points de vue différents serviront à mesurer l'effet de ces taxes en fonction des cours et à éclairer ainsi d'avance sur la portée de leur œuvre ceux qui ont la difficile mission d'installer ce dangereux mécanisme (1).

* *

Main d'œuvre et outillage. — Tout le monde sait que les débouchés se resserrent à mesure que le salaire s'élève. A une certaine limite, l'élévation du taux de la main-d'œuvre rend au dehors la concurrence impossible à soutenir et dépasse au dedans les facultés des consommateurs; des deux manières elle tarit les débouchés, par suite le travail, et tue la poule aux œufs d'or.

Avant de se résigner à succomber, l'industriel, pour échapper aux exigences de la main-d'œuvre, recourt à un expédient, qui, sur le moment, n'est guère plus favorable à l'ouvrier que la fermeture de l'usine: l'intervention du travail mécanique. La hausse des salaires fait surgir les machines: tel engin, qui serait inadmissible dans ce pays où la main-d'œuvre est à bas prix, s'impose au contraire dans cet autre pays soumis au régime des hauts salaires.

Il existe donc entre le taux de la main-d'œuvre et l'importance de l'outillage mécanique un rapport étroit, qu'attestent l'observation contemporaine aussi bien que l'histoire.

Supposons qu'il s'agisse d'effectuer un travail de terrassement, par exemple, de creuser un canal, une tranchée de chemin de fer. Suivant le taux du salaire et la rapidité qu'on voudra imprimer à l'exécution, on emploiera plus ou moins de machines; si la main-d'œuvre ne coûte rien, comme celle des fellahs sous les Pharaons, on exécutera tout le travail à bras, sauf à y vouer de véritables armées, comme celles qui ont élevé les Pyramides.

Si, au contraire, le salaire est coûteux et si le temps importe, on remplacera de plus en plus l'ouvrier par la machine, de sorte que les frais de l'outillage, pour la même tâche à exécuter, varieront depuis zéro jusqu'à un maximum correspondant à la suppression du travail manuel.

Mais l'emploi des machines ne va pas sans une grande immobilisation de capitaux; cette immobilisation va grever le prix de revient de chaque unité produite en y ajoutant des charges d'intérêt et d'amortissement.

Ici donc se pose ce problème si délicat de l'exacte proportion à observer entre le capital fixe et le capital circulant.

L'industriel doit-il engager ses fonds pour augmenter son outillage ou doit-il préférer le statu quo?

C'est encore la statistique géométrique, sous la forme d'une courbe des débouchés qui va le tirer de peine et trancher ses hésitations, en lui assignant la limite à partir de laquelle il peut sans crainte marcher en avant.

* *

Transport et divers. — Les frais de transport ne sont pas immuables et dépendent de la vitesse, de l'iti-

(1) M. E. Cheysson, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (Méthode pour la solution des problèmes commerciaux et industriels). *Le Génie Civil*, Paris, 1887.

néraire et du tarif qu'on aura préférés. Le choix entre ces divers partis tombe sous le coup de la méthode, qui pourra grandement l'éclairer et le faciliter.

Pour n'en citer qu'un exemple usuel, chaque fois qu'un négociant veut expédier des marchandises en grande vitesse, il se demande s'il a intérêt, soit à en faire un colis unique, soit, dans le cas où elles se prêtent à la division, à les fractionner en plusieurs colis de moins de 3 ou 5 kilogrammes.

Au lieu de se livrer à des calculs comparatifs sur ces trois combinaisons, dont chacune a son tarif distinct, il lui suffira de dresser un barème, qui donnera, pour chaque distance, la valeur des trois taxes en présence (y compris le double factage, le timbre et l'enregistrement), et permettra ainsi de choisir à coup sûr la plus avantageuse.

Divers. — La spéculation, qui opère, comme on le sait, sur les valeurs, les lettres de changes, les denrées,... procède par « arbitrages », en profitant des écarts de cours entre les différentes places et de leurs fluctuations incessantes. Au milieu de ces mille éléments qui se croisent et s'enchevêtrent, le simple raisonnement a peine à démêler leurs réactions réciproques, tandis que le dessin excelle pour les mettre en relief et la statistique géométrique intervient encore ici avec fruit.

Nous citerons enfin un dernier exemple très caractéristique, de ce qu'on peut lui demander, dans l'art de l'ingénieur : la recherche du profil avantageux des rails de chemin de fer.

Il est clair, *a priori*, que ce profil dépend du trafic, un rail léger convenant aux lignes peu fréquentées, un rail lourd aux grandes artères.

Mais, ici encore, la méthode graphique permet de serrer la question de près et de la résoudre avec précision.

Du moment où l'expérience aura fourni à la fois la courbe de l'usure d'après le nombre des trains, le minimum de section ou de poids au-dessous duquel le renouvellement s'impose, enfin les frais de ce renouvellement, on pourra établir, pour chaque ligne d'une fréquentation déterminée, la courbe des annuités afférentes aux divers profils en présence. Cette courbe passe par un point bas, qui correspond au profil avantageux.

On estime, à la Compagnie du Nord, que le passage de 100.000 trains consomme environ 400 grammes d'acier (ce qui correspond à une consommation totale de 4 grammes d'acier pour un train allant de Paris à Nice), et qu'un rail de 30 kilogr. est hors d'usage quand son poids est réduit à 26 kilogr. 25. (*Revue générale des chemins de fer.* I. 1886, p. 8.)

En résumé, dans presque tous les modes de l'activité humaine, la statistique géométrique trouve une application pratique et il est à souhaiter que son enseignement soit vulgarisé et compris dans le bagage courant de l'instruction moderne.

(A suivre).

E. IZARD.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Jean Muller**, négociant en tissus, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 10 décembre courant, à 2 heures et demie du soir, pour délibérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la *Condamine, 6, rue Caroline*, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le jeudi 5 décembre 1907, à deux heures du soir, à la salle de vente Bricoux, rue des Orangers, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers tableaux anciens et modernes de Corot, Escudier, Ch. Jacques, Delessard, Latour, et de quelques meubles anciens, le tout dépendant de la succession GODINEAU.

Au comptant. 5 p. % en sus des enchères.

Charles TOBON.

SAN REMO A vendre villa située Corso degli Inglesi, 43, dite :

VILLA CLEMENZA

Contenance 1,500 mètres. Magnifique vue sur la mer. S'adresser sur les lieux au jardinier, et à Paris aux notaires M^e Nottin, 5, rue de la Ville-l'Evêque, et Raoul Demanche, 115, boulevard Saint-Germain.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE

6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

(Deuxième insertion)

AVIS

Suivant acte sous seing privé, en date du quatre novembre 1907, M. **Matheudi Adrien**, marchand de vins à Monaco, a vendu à M. **Joseph Bressano**, employé de commerce, demeurant également à Monaco, le fonds de commerce de marchand de vins qu'il exploitait à Monaco, Avenue Plati, n° 4.

Les créanciers de M. Matheudi, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de vente, au domicile élu en l'Agence Civile et Commerciale, dans le délai de dix jours à compter d'aujourd'hui.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE

6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

(Deuxième insertion)

AVIS

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du douze novembre 1907, M^{me} Veuve **Dalmazzone** a vendu à M. **Matheudi Adrien**, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles, qu'elle exploitait à Monaco, Avenue Plati, n° 4, quartier de la Colle.

Les créanciers de la dame Dalmazzone, s'il en existe, devront faire opposition sur le montant de la vente, au domicile élu en l'Agence Civile et Commerciale, dans le délai de dix jours à compter de ce jour.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,

docteur en droit, notaire,

rue du Tribunal, 2, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le sept novembre mil neuf cent sept, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-deux novembre mil neuf cent sept, volume 102, numéro 19, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même,

M^{me} **Cornélie-Marie-Pauline Aureglia**, épouse de M. **Octave-Mariano-Blaise Girtler**, capitaine en retraite des Gardes d'honneur de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco, avec qui elle demeure à Monaco, rue Basse, numéro 23, a vendu :

A M^{me} **Jeanne-Marie-Françoise Roudaire**, épouse de M. **Jules Crovetto**, propriétaire, avec qui elle demeure à Monaco, quartier de la Rousse ;

Une propriété située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit « La Rousse », consistant en une villa appelée *Villa Joseph*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de quatre cent cinquante-quatre mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 236 et partie du n° 235 de la section E, confinant dans son ensemble : à l'est, à la villa Gracieuse ; au sud, à une route innommée (ancienne

route de Monaco à Menton) ; à l'ouest, M. Bonino et la propriété Meckler ; et au nord, encore M. Bonino et M. Aureglia.

Ensemble tous les droits d'eau et de passage attachés à la dite propriété.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de *trente mille francs*, ci..... 30.000 francs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le deux décembre mil neuf cent sept.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,

docteur en droit, notaire,

rue du Tribunal, 2, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le onze novembre mil neuf cent sept, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le vingt-cinq novembre mil neuf cent sept, vol. 103, n° 2, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco ce jourd'hui même,

M^{me} **Joséphine Vatrican**, épouse de M. **Pierre Pagnani**, propriétaire-rentier, avec qui elle demeure à Monaco, quartier de la Rousse, et M^{me} **Théodorine Vatrican**, épouse de M. **Louis Fischetti**, employé au Casino de Monte Carlo, avec qui elle demeure à Monaco, place du Palais, ont vendu :

A MM. **Alexandre-Honoré Médecin**, **Joseph Cocca** et **Laurent Ribaudengo**, tous trois entrepreneurs de travaux publics, demeurant, M. Médecin à Monaco, et MM. Cocca et Ribaudengo sur la commune de Beausoleil, ayant acquis au nom et pour le compte de la Société en nom collectif, existant entre eux, sous la raison et la signature sociales, *Ribaudengo et Compagnie*, dont le siège est à Monaco et ayant pour objet l'entreprise de travaux publics de construction dans la Principauté ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Moneghetti, entre le boulevard de l'Observatoire et le chemin de La Turbie, d'une superficie approximative de sept cent trente-deux mètres carrés, portée au plan cadastral sous partie du n° 463 de la section B, confinant : au midi, au boulevard de l'Observatoire ; à l'est, à la propriété Louis Vatrican, chemin commun entre ladite propriété et le terrain vendu ; à l'ouest et au nord, au chemin de Monaco à La Turbie.

Ensemble tous droits indivis sur le chemin séparant le terrain vendu de la propriété Louis Vatrican.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de *trente cinq mille six cent vingt francs*, ci 35.620 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur le terrain vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trois décembre mil neuf cent sept.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulevard du Nord

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.